

principe, les habitants paisibles sont contraints de faire partie de l'association, car dans les marchés, pour acheter même du beurre et des œufs, il est nécessaire de montrer un billet délivré par la Ligue, constatant l'adhésion au parti. Les arrêts rendus contre les récalcitrants sont annoncés dans les bourgades par un crieur public, affichés à la porte des églises et exécutés avec entrain par un tas de mauvais drôles masqués, dont les atrocités dépassent de beaucoup celles si célèbres de la Bulgarie. Cela continuera de la sorte jusqu'au 6 ou 8 janvier, on a jugé qu'il faut laisser trois semaines encore à l'anarchie : après, quoi ? J'avoue que je n'en sais rien, et j'ai grand-peur que le gouvernement ne soit pas plus instruit que moi à cet égard. C'est le chaos le plus invraisemblable dans une nation civilisée.

ÇA ET LA

Nous apprenons que l'hon. M. Mercier, de Saint-Hyacinthe, doit transporter sa résidence à Montréal.

M. J. Perreault, toujours actif, est parti pour la France, dans l'intérêt de certaines entreprises commerciales entre les deux continents.

M. A.-N. Montpetit, a donné sa démission comme traducteur français de la Chambre d'Assemblée, et réside maintenant à Montmagny avec sa famille.

Une décision du Saint-Siège, en date du 7 novembre, et dont il sera bientôt donné connaissance au public par l'épiscopat, condamne le bill relatif aux mariages de beaux frères et belles sœurs, présenté par M. Girouard à la dernière session.

Les journaux libéraux annoncent que le *Journal des Trois-Rivières*, qui montre tant de zèle pour la religion et si peu de charité pour ses adversaires, est dirigé et rédigé par trois messieurs Désilets, qui sont tous trois au service du gouvernement.

Le Vermont vient d'adopter une loi de tempérance plus sévère que tout ce qu'on avait vu encore aux Etats-Unis. Il y est décrété que toute maison où l'on vendra des liqueurs enivrantes sera considérée comme une nuisance publique, qu'elle pourra être immédiatement fermée, et que le propriétaire sera passible d'une amende de \$200 et d'un emprisonnement de trois mois.

Un nouveau syndicat s'est formé pour construire le chemin de fer du Pacifique, et il offre au gouvernement des conditions plus avantageuses que l'autre. Grand émoi dans le monde politique ! Le gouvernement ne peut pas reculer, dit-on, et sera obligé de s'en tenir au premier marché. Les conservateurs disent que le nouveau syndicat arrive trop tard, et seulement dans le but de créer des difficultés au gouvernement.

L'agitation anti-judaïque devient menaçante en Allemagne. Les Juifs maintenant n'y sont pas mieux traités que dans la Roumanie, que le traité de Berlin obligeait d'adopter une politique plus libérale envers les enfants d'Israël. Il est de plus en plus évident que Bismarck favorise sous main ce mouvement qui peut amener des troubles assez graves dans les deux empires allemands et austro-hongrois, où l'élément hébraïque représente en grande partie la haute finance et la grande industrie.

Le conseil d'administration de l'Assurance Financière à Paris a décidé de faire un dépôt de \$55,000 à \$100,000 entre les mains du gouvernement canadien, comme garantie de la parfaite exécution de ses engagements vis-à-vis des détenteurs de police en Canada. Ce dépôt fera taire

tous les détracteurs de cette société qui prétendent que l'Assurance Financière ne présente pas les garanties suffisantes. Il y aura aussi un remboursement vers la fin de ce mois, auquel les polices émises en Canada prendront part.

Nous lisons dans l'*Army and Navy Register* que, pendant l'année 1880, il s'est présenté à l'enrôlement dans l'armée des Etats-Unis 23,767 hommes, dont 18,761 ont été refusés et 5,006 enrôlés. Sur les enrôlés, 3,441 sont natifs des divers Etats et territoires de l'Union. C'est l'Etat de New-York qui en a fourni le plus grand nombre, 727, et le territoire de Dakota, le plus faible, 1. Les autres 1,565 enrôlés sont natifs de pays étrangers, notamment 577 d'Irlande, 417 d'Allemagne, 155 du Canada, 31 de la Suisse, 20 de France, 10 d'Italie, 5 de Russie, etc.

Nous lisons dans le *Jean-Baptiste* de Northampton, Mass. :

Si l'on jette un regard en arrière, on verra qu'il y a un quart de siècle, l'influence des Franco-Canadiens était parfaitement nulle aux Etats-Unis. Il est bien vrai que leur nombre s'est accru considérablement depuis quelques années ; mais leur importance morale a suivi une marche ascendante plus grande encore que celle de leur nombre. Voyez à Winocosa Falls, M. F. Leclair, négociant, a été élu à la Chambre de Montpelier, Vt. ; à Baltic, M. V. Côté, marchand, a été élu à celle de Hartford, Conn. ; A Woonsocket, R. I., M. Bouvier est un des marchands et un des échevins de cette ville florissante ; à Fall River, M. V. Geoffrion, négociant, vient d'être élu conseiller de cette grande ville manufacturière ; à Lowell, Mass., M. Marin, marchand, a été élu conseiller de ce centre important et considérable d'affaires en tous genres. Nous avons une foule de nos compatriotes qui occupent, dans d'autres parties des Etats-Unis, des positions honorables et lucratives, qu'ils doivent à leur persévérance et leur honnêteté.

Le petit village de North Pownall, dans l'Etat du Vermont, ne renferme que vingt-trois familles canadiennes. Or, ces pauvres gens, qui travaillent tous à la manufacture, ont à faire venir, tous les quinze jours ou tous les mois, à leurs frais, un prêtre d'Albany ou d'une autre ville à peu près aussi éloignée. Cependant, dans leur sollicitude pour l'avenir de ces enfants, ces vingt-trois pères de famille, qui n'ont pour les diriger ni philosophe ni avocat, ont cru ne pouvoir se passer d'une école française catholique.

En conséquence, ils ont fait venir d'Albany un bon maître d'école, jeune homme sortant de l'un des meilleurs séminaires de la province de Québec aussi fort sur l'anglais que sur le français, et dont le talent n'est égalé que par le succès. Le jour, c'est l'école pour les enfants des deux sexes, qui y assistent en grand nombre ; le soir, c'est la classe des adolescents, des deux sexes également.

Voilà un bel exemple qui devrait être imité par tous nos compatriotes aux Etats-Unis, car, sans instruction, il ne peuvent s'attendre à exercer l'influence à laquelle ils ont droit de prétendre par leur nombre et leur union.

—Un Canadien-français, de Spencer, Mass., du nom d'André Fortin, venant de St-Ours, district de Richelieu, P.Q., a eu les deux jambes broyées, le 8 courant, et il est mort trois heures après l'accident, muni des derniers secours de la religion. Ce malheureux était âgé de 53 ans, et il laisse une femme et six enfants.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la noix longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix longues de McGale, reconnus aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

LE PAUVRE COURAGEUX

A MON AMI J.-H. FONTAINE

J'ai franchi pour jamais le seuil de la souffrance,
Abandonné de tous, excepté d'un ami,
Je cherche partout un regard de clémence,
Je ne recueille rien... rien... rien que l'oubli.

Hier, j'allais errant dans les murs de la ville,
Je marchais tout rêveur, songeant au lendemain,
Que me disais-je ? Hélas ! qu'il est bien difficile
De penser même un peu, quand on a déjà faim !

Ma misère semblait devoir être constante, —
Le doute nous réduit quand on est malheureux,
Moi, je doutais de tout, — la faim seule est cons-
[tante,
Vous tous qui dînez bien, riez à qui mieux mieux.

Egoïste ! pourquoi donc tant me désoler ?
A l'âme du chrétien, l'espérance est facile,
Il faut subir son sort, il faut surtout l'aimer,
A toutes ses rigueurs, le Sauveur fut docile.

Je vivrai pour mon Dieu, mon pays et mon père
Qu'on se moque de moi, de mon malheureux sort.
De ces rires là-haut entendus par ma mère,
Je recueillerai bien le profit à ma mort.

D'ici là pratiquons en tous points la sagesse,
Soyons bon, courageux, actif et patient,
Dans son sombre royaume, accueillons la paresse ;
Puis à nous l'avenir deviendra souriant.

J. A. HOOTK,
Et. en droit.

Ottawa, déc. 1880.

NOS GRAVURES

L'accident sur la glace.—Cet accident, comme on sait, n'a pas été sérieux. Personne n'a perdu la vie, seule, la locomotive est allée au fond de l'eau. On a changé la direction du chemin, et maintenant, tout va bien ; on peut voir traverser tous les jours la locomotive traînant plusieurs chars.

Les abattoirs de Montréal.—Une des causes de l'insalubrité des villes est l'existence, dans les quartiers où la population est la plus dense, d'établissements d'abattage des animaux de boucherie. Ces abattoirs privés présentent les conditions les plus dangereuses pour l'hygiène publique. En effet, installés au fond de cours entourés de bâtiments habités, ils n'offrent point l'espace nécessaire pour que les diverses manipulations s'y exécutent avec le soin qu'elles exigent. L'eau n'est pas en quantité suffisante pour entraîner avec elle les débris que l'industrie ne peut utiliser ; le sol perméable s'imprègne du sang et des débris des animaux abattus, et ainsi se forme un foyer de pestilence, dont le rayon d'influence va grandissant de jour en jour ; des maladies se développent dont l'origine remonte aux miasmes putrides ainsi répandus dans l'air. Le sang, les intestins et les débris jetés dans les égouts s'y décomposent bientôt et entraînés lentement dans le cours sinueux du long parcours des canaux souterrains, ils vont porter au loin les gaz délétères qu'ils engendrent, et répandent ainsi dans toute la ville les germes de maladies dont ils sont chargés. Comparez la mortalité des villes qui ont rejeté en dehors de leurs murs l'abattage des animaux de boucherie à celle des villes qui ont conservé dans leur enceinte ces hangars et ces cours fétides toujours humides de sang et de débris corrompus, et vous comprendrez ce que demande l'intérêt sanitaire de la population.

Tandis que les grandes villes d'Europe et des Etats-Unis ont depuis longtemps construit, dans les conditions hygiéniques les plus désirables, des abattoirs publics où se concentrent non seulement la préparation de la viande de boucherie, mais aussi toutes les manipulations des industries utilisant les débris des animaux abattus, Montréal en est encore aux abattoirs privés et plus de cent établissements de cette nature, que leur nombre ne permet pas de surveiller, disséminés dans toute la ville répandent dans l'air leurs émanations, engorgent les égouts de débris corrompus et entretiennent dans la ville une mortalité qui classe parmi les plus insalubres de ce continent une cité que sa position et le fleuve qui l'encerclent, désigneraient comme la plus saine. Aussi l'opi-

nion publique s'est-elle émue, et un changement est impérativement demandé. D'après l'officier de santé de la cité de Montréal, l'alimentation de la ville demande un abattage annuel de près de 300,000 têtes de bétail, dont 175,000 environ sont abattues dans la ville et le surplus, reçu de l'extérieur, passe directement à la consommation et échappe ainsi à une inspection reconnue indispensable.

Trouver une localité favorable à l'accès des chemins de fer, à proximité du fleuve pour l'absorption immédiate des débris, en aval de la ville pour ne point en rompre les eaux, réunir l'abattage de ces 175,000 animaux dans un même établissement construit sur le modèle des abattoirs les mieux organisés des Etats-Unis, grouper autour de lui les industries qui s'y rattachent, telles que les extractions d'huile, les fabriques de colle, etc., débarrasser ainsi la ville d'une foule d'établissements insalubres que les lois des autres pays repoussent des agglomérations de population, tel était le but à atteindre, que l'opinion publique éclairée par ce qui se passait ailleurs et justement alarmée de l'existence dans la ville de tant de foyers morbides, signalait à la corporation de Montréal.

Diverses propositions ayant été faites au Conseil-de-Ville pour la construction d'un abattoir général, et la Compagnie Hogan-Beaufort, incorporée sous la raison de *Compagnie des Abattoirs* offrant les garanties les plus sérieuses, les conditions suivantes furent adoptées :

“ Tous les animaux sur pied pour la consommation de la ville seront inspectés à l'abattoir par l'inspecteur de la viande, avant d'être abattus.

“ L'abattage sera strictement défendu dans l'intérieur de la ville.”

Ainsi que nos lecteurs peuvent s'en convaincre, en jetant un coup d'œil sur les gravures que nous publions aujourd'hui, l'abattoir de la ville de Montréal, avant quelques mois se trouvera égal en perfectionnement aux meilleurs des Etats-Unis. Etables séparées pour les bœufs, moutons et porcs ; abattoirs également séparés, échaudoirs, réfrigérateurs, bruloir pour les débris inutilisables, fendoir pour les suifs, drainage parfait de la surface et écoulement immédiat des eaux et des issues, en un mot tout ce que l'expérience et l'hygiène ont reconnu indispensable au bon et salubre fonctionnement d'un abattoir. Le terrain est situé sur la ferme Gale près des limites de la cité et près de la rivière, sa superficie de plus de 26 arpents est traversée par le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental à Hochelaga et est ainsi mis en contact avec tout le réseau du Canada.

Le procès de Jean-Baptiste Narbonne, accusé d'avoir tué son frère à Arundel, il y a quatre ans, a été commencé mardi dernier à Ste-Scholastique. L'hon. juge Johnson présidait le tribunal.

Après l'audition de quelques témoins, l'accusé a été trouvé coupable.

Mercredi matin, François Narbonne, père du précédent, et Geneviève Lafleur, épouse de ce dernier, comparaissaient à la barre, accusés de complicité dans le même crime.

Jean-Baptiste Narbonne, le fraticide, fut alors appelé comme témoin, et voici en substance sa confession et son témoignage.

Mon père et ma belle-mère, les deux accusés, me conseillaient depuis longtemps de tuer mon frère. Un jour que ce dernier avait refusé de me prêter dix piastres ils insistèrent plus que jamais pour me faire commettre le crime, disant que mon frère désirait lui-même mourir. Questionné par moi, Dan, mon frère, me répondit qu'il était faux qu'il désirât mourir. Sur les instances de mon père et de ma belle-mère j'allai chez Proulx lui emprunter son fusil pour faire ce qu'ils demandaient de moi. Proulx me prêta son arme ; elle n'était pas alors chargée. Je l'apportai chez moi ; mon père m'aida à la charger, il m'offrit lui-même la poudre et les chevrotines. Mon frère, en me voyant venir